

Il fait un long discours; il commente les faits du procès, tombe dans des répétitions rebattues et semble partager les préoccupations de son savant collègue. On a remarqué qu'il est tombé dans une contradiction manifeste. Il dit en débutant que cette poursuite n'avait pas été instituée à la requête du gouvernement, qu'il l'avait intentée de son chef, comme officier public. Un instant après il dit qu'il serait étrange de blâmer le gouvernement de faire son devoir, faisant toujours allusion au procès.

M. le juge en chef Reid parle ensuite et fait le résumé. On a remarqué qu'on n'avait encore jamais entendu l'honorable juge donner une charge aussi forte, aussi complètement défavorable à des accusés.

Après cela, Messrs. les jurés se sont retirés dans leur chambre. Il était alors 4 heures de l'après-midi.—Environ une heure et demie après ils sont revenus en cour, et malgré tous les efforts faits pour influencer ils ont rendu ce verdict: NON COUPABLES.

Les accusés n'avaient pas un seul instant perdu contenance, et attendaient le résultat de cette lutte de mort ou de vie avec la plus mâle fermeté.

La décision du jury fit l'impression la plus favorable sur l'auditoire, exception faite de certaines gens.

Les prisonniers furent de suite mis en liberté. Comme un rassemblement considérable peuplait les avenues du palais-de-justice et qu'on craignait que quelques forcenés de la nuance tory ne vissent à se porter à des excès, des agents de la police accompagnèrent Messrs. Nicolas, Daunais, et les frères Pinsonneau à l'hôtel DUBUC. En dos, cependant les degrés du Palais, plusieurs des êtres auxquels on vient de faire allusion tentèrent d'élever une expression d'indignation contre les patriotes libérés en les sifflant, mais ils furent justement méprisés.—Dans le même temps on voyait 4 ou 5 individus de la même trempe (que nous pourrions nommer) courir à toutes jambes vers la colonne Nelson pour siffler à leur tour. Ils échouèrent complètement dans leur tentatives diaboliques de tumulte. Bon nombre de Canadiens se trouvaient sur les lieux pour protéger ceux qu'on voulait outrager.

Il y avait plus de NEUF mois que ces pauvres accusés politiques gémissaient en prison. On peut croire que la liberté doit être bien douce après une aussi longue détention.

L'avenir qui semble se dérouler pour le Canada n'a rien de rassurant, malgré les témoignages d'admiration, de satisfaction, de confiance, que s'efforcent de donner les journaux que l'on peut classer parmi les organes plus ou moins directs du gouvernement.

Les débats de la chambre des lords dont nous reproduisons aujourd'hui un échantillon, démontrent combien la conduite de lord Durham est désapprouvée par deux partis considérables en Angleterre. En supposant comme on peut le faire avec trop de raison peut-être que ce blâme, cette censure amère jetés sur notre gouverneur, sur ses actes, sur son entourage ne sont que des obstacles, des difficultés mis à dessein au devant de son administration, il n'en reste pas moins encore une triste persuasion, c'est que l'arrangement satisfaisant des griefs et des réclamations de tous les partis est aujourd'hui, sinon plus, du moins aussi éloigné que jamais et mille fois plus difficile que cela n'avait dû le paraître loin du lieu de la scène. Il faut avouer qu'il a été fait bien peu de chose jusqu'ici vers un changement général, et que les petites mesures, celles qui frappent le plus directement les intérêts immédiats comme l'amour-propre de la classe peu réfléchissante et toujours impatiente, n'ont rien en elles-mêmes qui puissent disposer les esprits à un ralliement, rien qui laisse entrevoir cet esprit d'impartialité après lequel on a soupiré si long-temps en vain. Au contraire, le peu de nominations qui ont été faites, indifférentes peut-être de leur nature, n'ont fait qu'exciter le murmure et affermir les germes de cet esprit de défiance et de haine qui a déjà fait tant de mal.

Dans le Haut-Canada, province qui conserve encore sa constitution, l'agitation semble se ranimer soudainement, d'après l'aveu général. Le calme qui y règne et que l'on peut plutôt appeler le calme de la stupeur ne saurait devoir faire place qu'à une secousse plus violente. Les Etats-Unis, ou plutôt les Etats avoisinant le Canada se sont trouvés initiés tout-à-coup par la révolte dans le secret d'une foule de ruses qu'ils n'avaient fait que soupçonner; ils voient pour un jour bien proche une possibilité de réculer vers le pôle les limites de leur commerce, espoir qu'ils n'avaient entrevu que pour un temps fort éloigné. La majorité des citoyens du Haut-Canada loin de voir ses efforts vers le bien général, récompensés, par quelques égards au moins, se voit au contraire jouée tout-à-coup par une institution qui est, en tout pays et particulièrement dans les colonies, une anomalie, une oppression: celle d'une église privilégiée, établie aux dépens de ses membres comme à ceux des autres persuasions.

L'établissement des rectories ou cures dans le Haut-Canada pour-

ra devenir un sujet de mécontentement, de troubles d'autant plus puissants que l'excitation des sentiments religieux a de tout temps soulevé les guerres les plus acharnées, les haines les plus invétérées. Quoique jusqu'ici ce sujet ne pourrait pas avoir de rapport direct avec le Bas-Canada, cependant il serait difficile désormais qu'une crise dans l'un ou l'autre pays ne se fasse sentir chez tous les deux réciproquement.

Sans être alarmiste il est permis d'entrevoir un avenir de troubles pour ce pays à l'aspect des divers orages qui semblent se former tant à l'extérieur qu'à l'intérieur du pays. Les bruits, vrais ou faux, de guerres, d'invasion, de révolte, qui circulent constamment ne font qu'ébranler la confiance et laissent chez les mécontents l'air des étincelles d'espoir et entretiennent cet esprit récalcitrant qui s'opposera continuellement à l'établissement d'institutions durables.

Au milieu d'un semblable état de choses le silence de la presse est ce qu'il y a de plus à redouter. En laissant le peuple dans un état de doute, d'incertitude, d'espoir mal fondé, elle place les gouvernants dans une situation dangereuse. Ils ne s'aperçoivent de la témérité ou de l'insuffisance de leurs actes que lorsqu'il est trop tard pour revenir sur leurs pas et elle les empêche de profiter de l'expérience du passé en se bornant à ne manifester que de vaines salutations du présent, de vagues, de flatteuses espérances pour l'avenir. C'est à la presse du pays, à celle qui, à une vieille expérience peut joindre le poids de la confiance publique, à démontrer autant qu'il lui est possible aux gouvernements la marche qu'ils ont à suivre, aux peuples leur véritable état, sans crainte ni sans égard à de vaines considérations du moment.

L'acquittement des accusés du meurtre de Chartrand a provoqué de la part des journaux opposés à la cause de la majorité, des remarques et des accusations plus ou moins indécentes. Il nous semble qu'en Angleterre de semblables insultes seraient punies comme elles le méritent. L'institution du jury est en elle-même une chose sacrée; sa prérogative, qui on fait le mérite, le droit comme l'utilité, est de ne rendre qu'à Dieu seul compte de ses décisions. La Gazette de Montréal dit, qu'il faut retirer aux Canadiens le droit de faire partie du jury et de n'y admettre que des personnes exemptes de préjugés politiques. Il nous semble qu'à ces conditions il serait fort difficile de former un jury en Canada. La coterie de la Gazette du moins ne pourrait certainement point y prétendre. On nous dit que les jurés en ce cas ont fondé leur acquittement, principalement sur ce qu'il aurait été prouvé que les parties se considéraient comme en état de guerre et sujettes à toutes ses conséquences. Du reste; but de la loi, qui n'est point de venger mais de prévenir le crime est rempli, sous ce point de vue que même en les supprimant les auteurs de la mort de Chartrand, l'emprisonnement qu'ils ont subi, coupables ou non coupables, ne peut manquer d'avoir l'effet de leur inspirer du respect envers le gouvernement qui les a fait juger par leurs pairs tandis que leur sacrifice n'eût pu que nourrir dans les cœurs un aigre ressentiment; car, encore une fois, il s'agit d'actions commises sous l'excitation politique et non point de ces crimes auxquels les sociétés sont sans cesse exposées et qui n'ont rien pour en racheter la barbarie.

M. J. B. TACHÉ nous adresse, dans le Canadien de lundi, une lettre par laquelle il réclame sur ce que nous l'avons mis sur la liste de nos agents. Depuis près de trois mois ce monsieur, de son propre consentement, agissait comme tel et nous a procuré des souscripteurs ce dont nous le remercions infiniment. Les papiers lui furent adressés et parvinrent régulièrement. Il nous semble que cela aurait dû suffire pour nous excuser et pour reconnaître une agence qui, pour n'être point rémunérée n'en était pas moins palpable et appréciée. Mr. Taché dit que le Fantasque "semble s'attacher à déverser le ridicule sur des personnes de la plus haute respectabilité, au nombre desquelles il compte plusieurs amis" et qu'il avait cru d'abord trouver "l'ancien Fantasque toujours spirituel et ne ridiculisant que des personnes vraiment ridicules." Tout ce que nous pouvons faire observer à Mr. Taché, c'est que les personnes vraiment ridicules dont parlait l'ancien Fantasque étaient, pour la plupart, de ses amis; que les considérations d'agences, de parenté, d'amitié, de souscription même ne nous influeront nullement et que le Fantasque, justifiant son titre, sera surtout indépendant. Quant au rapport qu'ont le ridicule et la respectabilité, Mr. Taché paraît ne point l'avoir compris; une personne peut être ridicule et cependant tout-à-fait digne de respect; il nous permettra de lui dire qu'il en est lui-même une preuve tant soit peu palpable, car avec un instant de réflexion il verra que la démarche qu'il vient de faire est ridicule sans qu'il cesse lui-même pour cela d'être fort respectable. Il n'était rien de plus facile que de nous prier de rayer son nom ce que nous eussions fait aussitôt, sinon avec plaisir. Quant au mérite spirituel de notre journal, c'est un titre auquel nous n'avons jamais eu la témérité de prétendre, mais que le public a la complaisance de nous conférer, et il faut avouer que son goût est bien dépravé, car malgré la résignation de notre estimable agent de Kamouraska, notre liste d'abonnés grossit quotidiennement d'une manière tout-à-fait alarmante.

Nous voyons par une communication adressée à la *Quebec Gazette* que l'institution des artisans de Québec (*Quebec Mechanic's Institute*), se propose d'offrir les médailles suivantes pour l'encouragement des arts et métiers en ce pays. On ne peut certainement qu'applaudir à de pareilles mesures qui, en excitant l'émulation, donnent au génie souvent obscur, l'occasion de se révéler et de poser les bases de quelque découverte ou invention utile au pays qui les voit